



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 MARS 2021

**DELIBERATION
N° 21/18**

ATTRIBUTION DES TITRES RESTAURANT AUX AGENTS DU CENTRE DE GESTION

DATE DE CONVOCATION
Le 12 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mars à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de M^{me} Anne THIBAUT, Présidente et Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Mme THIBAUT Anne Maire de ARVILLE - Présidente	Présente	Mme GARREAU Isoline Maire de DIANT	Excusée
M. HEESTERMANS Jacques Adjoint au Maire de Cesson 1er Vice-Président	Présent	M. POIRIER Vijay-Damien Conseiller municipal Mairie de CESSON	Excusé
Mme KULPA-BETTENCOURT Jocelyne – Adjointe au Maire de MAUPERTHUIS - 2 ^{ème} Vice- présidente	Présente	M. BERGAMINI Jean-François Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Excusé
M. VISKOVIC Mathieu Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne - 3 ^{ème} Vice- président	Présent	M. FOURNIER Pascal Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Présent **
M. CHOMONT Gérard Maire de Crégy-les-Meaux 4 ^{ème} Vice-président	Présent	Mme DEVIE Gisèle Adjointe au Maire de GREGY-LES- MEAUX	Excusée
Mme BOURDIER Monique Maire de BOULEURS - Secrétaire du bureau	Présente	Mme HALLER Analia Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Présente * **
Mme VACHER Joëlle Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Excusée	Mme BENARD Valérie Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRESIGNY	Présente
Mme VERTENEUILLE Nicole Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme RIOLET Béatrice Adjointe au Maire de LA FERTE- GAUCHER	Excusée
M. CHANCLUD Gérard Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Excusé	M. CHARPENTIER David Adjointe au Maire de ESBLY	Excusé
M. BOUCHART François Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé - Pouvoir à Mme Analia HALLER	Mme SAVY Françoise Conseillère municipale – Mairie de COMBS LA VILLE	Excusée
Mme DUTRIAUX Nathalie Adjointe au Maire CHAUMES-EN- BRIE - Membre du bureau	Excusée	M. MEVEL Vincent Maire de LARCHANT	Excusé

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
M. JACOTIN Bernard Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Excusé	M. YVROUD Pierre Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Présent *
Mme SALLES Marie-Martine Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Excusée	M. JEGO Yves Conseiller municipal – Mairie de MONTEREAU-FAULT-YONNE	Excusé
Mme BUROT Nicole Adjointe au Maire de EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Présente	M. JACQUIN Laurent Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Excusé
M. SNAKOWSKI Patrick Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Excusé	M. DELPORTE Jacques Adjoint au Maire de FERRIERES-EN-BRIE	Excusé
M. SEGURA Thierry Maire de BOISSETTES	Présent	Mme WESOLOWSKI Martine Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Excusée
Mme MICHARD Céline Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Présente	Mme GUY Ornella Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Excusée
M. GROSLEVIN Gilles Maire de SOLERS	Excusé	Mme PRUNET Pascale Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Présente *
M. RATIER François Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Excusé	M. DURAND Serge Adjoint au Maire de LE MEE-SUR-SEINE	Excusé
M. BOUSSANGE Julien Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Présent	Mme JACQUENET Valérie Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Excusée
Mme LEVAILLANT Pascale Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Présente	Mme RAIMBOURG Claude Adjointe au Maire de DOUE	Présente * **
M. TAILLEFUMIER Christian Conseiller municipal - Mairie de HERICY	Présent	M. AUBRY Alain Maire de LE MESNIL-AMELOT	Excusé
Mme COURET Ghyslaine Adjointe au Maire de MONTEVRAIN	Excusée	M. KECK Jacques Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent *
Mme FERRER Eliane Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme PERIGALT Isabelle Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire de PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Excusée
Mme VIELPEAU Emmanuelle Adjointe au Maire de MEAUX	Excusée	M. ATTALI Didier Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Excusé
Mme BOISSOT Colette Adjointe au Maire de CHELLES	Présente *	Mme FERRI Annie Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme DUPUY Marie-Liesse Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme CELLERIER Monique Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Julie FABRIZI	Directrice générale adjointe des services
Mme Stéphanie PETROVIC	Assistante de direction

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	22
Présents prenant part au vote	19
Pouvoir	1
Votants	20

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, et notamment l'article 9, autorisant l'attribution de titres-restaurant dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi, de la manière de servir ;
- l'avis du comité technique en date du 9 mars 2021,

CONSIDERANT :

- que le titre-restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et qu'il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses agents pendant leurs jours de travail,
- que les titres-restaurant représentent des avantages à la fois pour :
 - l'employeur :
 - une solution de repas cofinancée par l'employeur et l'agent totalement exonérée de charges sociales et fiscales,
 - un complément de rémunération représentant un levier supplémentaire de recrutement et de fidélisation des agents,
 - un moyen de renforcer l'action sociale,
 - un dispositif qui permet de favoriser le commerce local ainsi que le développement de l'emploi,
 - les agents bénéficiaires :
 - une aide directe à l'agent, exemptée de charges sociales,
 - un accès facilité à une alimentation équilibrée,
 - le choix de déjeuner dans des points de restauration adhérents à ce dispositif,
- la nécessité de reprendre la gestion des tickets-restaurant du personnel du Centre de gestion de Seine-et-Marne, actuellement assurée par l'Amicale du personnel,
- que la législation en vigueur impose des limites à la contribution de l'employeur dans le financement des titres-restaurant et qu'elle ne peut être ni inférieure à 50% ni supérieure à 60 % de la valeur faciale des titres accordés au personnel,
- l'avis du comité technique en date du 9 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1

D'approuver le principe d'attribution de titres-restaurants aux agents du Centre de gestion de Seine-et-Marne à compter du 1^{er} avril 2021 et selon le dispositif suivant :

- Valeur faciale du titre-restaurant : 7 €.
- Participation du CDG77 : 4 €.
- Participation de l'agent : 3 € (prélevée sur le salaire).
- Les agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, quel que soit la nature du contrat, peuvent prétendre à l'attribution de titres-restaurant.

- L'agent a droit à des titres-restaurant à hauteur d'un titre par agent, par jour travaillé et par repas compris dans son horaire de travail journalier.
- Un retrait d'un titre-restaurant par jour d'absence sera effectué quel qu'en soit le motif (congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, de longue durée, d'accident du travail, maladie professionnelle, congé de maternité ou de paternité, disponibilité, congé pris au titre du compte épargne-temps, congé pour garde d'enfants malade, congé exceptionnel et autorisation d'absence, stage, formation, colloque, séminaire, mission, congé sans solde, congé de formation, service non fait avec retenue sur la rémunération, grève...).
- Les titres seront remis sous format papier et à terme sous format électronique (carte à puce).
- Les titres restaurant seront remis à la fin de chaque mois avec la fiche de salaire. Le nombre de tickets remis prendra en compte les absences du mois précédent.
- La souscription aux titres-restaurant est volontaire. Elle est valable pour une année civile complète du 1er janvier au 31 décembre, renouvelée tacitement. Toute résiliation devra être formulée par écrit avant le 31 octobre pour l'année suivante.
- Chaque agent est entièrement responsable de l'utilisation de ses tickets restaurant. La collectivité décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 2

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 25 mars 2021

La Présidente du Centre de gestion,
Maire d'Arville,



Anne THIBAUT
Chevalier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 29/03/2021

Date d'affichage : 29/03/2021